

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 22 janvier 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 28 janvier 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, Adjoint.

JURET Didier - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - RITOUET Éric - BODINIER Élodie - DAUNOIS Bruno - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**À partir de la délibération n°1 :**

FOURNIER Denis, Conseiller Municipal, a rejoint l'assemblée.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

SUZANNE Alain, Adjoint,

MARTIN Fauzia - PLANCHENAULT Sophie - NOURRY Aurore - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
SUZANNE Alain	à	GUITTON Damien
MARTIN Fauzia	à	RITOUET Eric
PLANCHENAULT Sophie	à	BLANCHARD Bernadette
NOURRY Aurore	à	GAUDIN Christelle
CARETTE Muriel	à	COUVERCELLE Christian

Secrétaire : **CALLET Carol**

-----  
**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté **à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**M. le Maire** précise que les délibérations n°11 et n°12 sont retirées de l'ordre du jour et seront présentées au prochain Conseil Municipal.

**FINANCES**

**1. Imputation de factures en section d'investissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** d'imputer les factures telles que présentées ci-après, en section d'investissement :

1. **CSO ANGERS** : Devis n°0005010595 du 17/07/15 correspondant à l'acquisition d'électroménager pour la micro-crèche, pour un montant total de 865,70 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-87.

2. **PROCOTEL** : Devis n°DE077390 du 30/07/15 correspondant à l'acquisition de matériel de restauration pour la micro-crèche, pour un montant total de 1 371,60 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-87.

## **2. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :**

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016,
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

## **3. Réduction de la tarification des T.A.P. pour les enfants participant à l'activité "cirque" de l'école élémentaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** la réduction de la tarification des T.A.P. pour les élèves participant à l'activité "CIRQUE" de l'école élémentaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE	HORS COMMUNE
<= 336	1,00 €	1,20 €
337 à 500	1,60 €	1,80 €
501 à 800	2,20 €	2,60 €
801 à 1 200	3,00 €	3,40 €
1 201 à 1 700	3,60 €	4,00 €
>= 1701	4,20 €	4,60 €

## **4. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour l'accueil du R.A.M. dans les locaux de l'accueil périscolaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **décide** de demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80 % du coût total de l'aménagement et de l'acquisition de matériel soit une subvention de **6 107,04 €.**
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

## **5. Indemnité de fonctions du maire : demande de conserver son indemnité de fonctions à un taux inférieur à celui prévu par la loi du 31 mars 2015.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte** la demande de M. le Maire de conserver son indemnité au taux de 31,57% de l'indice brut 1015, taux inférieur à celui fixé par la loi du 31 mars 2015 et donc de déroger à la loi.

## **AMENAGEMENT**

### **6. Adoption d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « réaménagement du parc de la mairie et de ses abords » résiliant ledit marché conclu avec l'Agence MAP Paysagistes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 CONTRE :**

- **adopte** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Réaménagement du parc de la Mairie et de ses abords » résiliant ledit marché conclu avec l'Agence MAP PAYSAGISTE.
- **dit** qu'une indemnité de résiliation d'un montant de 563,83 € HT sera versée à l'Agence MAP PAYSAGISTES.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **7. Adoption d'une convention de prestations de services avec ALM pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **accepte** la convention de prestations de services avec Angers Loire Métropole pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **AMENAGEMENT**

### **8. Adoption d'une convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière avec le Département de Maine-et-Loire concernant la rue des Moissonneurs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** les termes de la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière pour la rue des Moissonneurs à conclure avec le Département de Maine-et-Loire.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **URBANISME**

### **9. Plan local d'urbanisme communautaire – Avis du Conseil Municipal sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 14 décembre 2015.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 CONTRE :**

- **Emet un avis favorable** sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil de communauté le 14 décembre 2015,
- **Procède** aux mesures de publicité et d'affichage prévues par la réglementation en vigueur.

### **10. Monuments historiques - Modification des périmètres de protection - Avis du Conseil Municipal sur le projet de périmètre de protection modifié.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Emet un avis favorable** sur le projet des périmètres de protection modifiés proposés par l'architecte des Bâtiments de France.
- **Procède** aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.) : Avis du Conseil Municipal.**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

### **12. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.).**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

### **13. Participation financière communale au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M.) pour l'année 2016 : avance.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de verser cette avance sur participation d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M) pour l'année 2016.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **14. Création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe occasionnel pour un accroissement temporaire d'activités et mise à jour du tableau des effectifs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe occasionnel à temps non complet, à savoir 28.75<sup>ème</sup> d'heures hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activités aux services scolaires - accueil périscolaire - bâtiments communaux à compter du 22 février 2016 et ce jusqu'au 31 août 2016.

- **Dit** que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Déclarations d'intention d'aliéner.**

M. le Maire porte à la connaissance des élus trois déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
COMMUNE DU PLESSIS	M. et Mme ABOUD Medhi	AC 202	1 chemin calme (lot 14 écoquartier)	494 m <sup>2</sup>	-
COMMUNE DU PLESSIS	COINET Marc / DUBOIS Charline	AC 187 et 212	7 rue de Galerne (lot 24 écoquartier)	9 + 668 m <sup>2</sup>	-
SARL BRYCE	M. et Mme GUILBERT Dominique	AB 163p	8 rue Monplaisir	776 m <sup>2</sup>	-

### **2) Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
17/12/15	2015-40	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Jean-Michel HUET
17/12/15	2015-41	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Dominique MARQUET
17/12/15	2015-42	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Benoît BARRE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.**

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 25 février 2016 à 20h30.**